Niveau(x) d'enseignement: ? Numéro EDUQ : 9570201
Centre d'intérêt: 540

Jeanmart, Pierre.

"Faire-savoir-faire" : rapport d'étude sur l'accréditation des activités étudiantes et la reconnaissance des acquis / par Pierre Jeanmart ; [pour la] Commission permanente des affaires étudiantes, [Fédération des cégeps]. -- [Lauzon] : Collège de Lévis-Lauzon, 1984.
84, [6] f. ; 28 cm.

Bibliogr.: f. 79-84.

Descripteur(s): *Activité parascolaire *Reconnaissance des acquis *Accréditation *Expérience de l'étudiant *Services aux étudiants *Guide *Collégial (Niveau)

Le projet de recherche, mis sur pied à la demande de la Commission permanente des affaires étudiantes de la Fédération des Cégeps, a pour but: 1. de faire l'inventaire des politiques et des pratiques en vigueur dans les collèges du réseau, en matière d'accréditation des activités étudiantes; 2. de faire l'inventaire des politiques et des pratiques en vigueur dans les collèges en matière de reconnaissance des acquis via la participation aux activités étudiantes; 3. de faire ressortir les éléments de politiques en matière de reconnaissance des acquis via la participation étudiante ou l'accréditation des activités étudiantes.

L"auteur a effectué une enquête auprès des directeurs des services aux étudiants des établissements collégiaux. Le questionnaire qu'il a élaboré portait sur les pratiques et politiques concernant l'accréditation et la reconnaissance des acquis. L'enquête a été menée en janvier 1984 auprès de l'ensemble du réseau collégial: trente réponses ont été reçues. Le questionnaire est reproduit en annexe.

Constatant la rareté des politiques et des pratiques existant dans le domaine au sein du réseau collégial, l'auteur propose un guide pratique pour les cégeps intéressés à mettre sur pied, à titre expérimental, des formules pédagogiques basées sur les activités étudiantes. Ce guide s'inspire de modèles qui existent actuellement dans les réseaux collégial et universitaire. Trois solutions sont présentées: 1. le projet étudiant, qui permet d'atteindre les objectifs d'un cours d'une autre manière que celle qui est prévue dans les plans de cours; 2. l'acréditation par accumulation d'attestations de participation; 3. la reconnaissance des acquis: l'étudiant demande une reconnaissance officielle des activités qu'il a réalisées hors cours, sans que cette reconnaissance lui soit acréditée.

Type de document: r

EDUQ 8570201

Commission Permanente des Affaires Etudiantes

"FAIRE - SAVOIR - FAIRE"

RAPPORT D'ETUDE

sur l'Accréditation des Activités Etudiantes
et la Reconnaissance des Acquis

PAR
PIERRE JEANMART

LEVIS-LAUZON
mai 1984

EDUQ 8570201

Commission Permanente des Affaires Étudiantes

"FAIRE - SAVOIR - FAIRE"

RAPPORT D'ETUDE

sur l'Accréditation des Activités Étudiantes
et la Reconnaissance des Acquis

PAR
PIERRE JEANNART

LEVIS-LAUZON
mai 1984

"On a appris aux étudiants à jouer des rôles, on ne leur a pas appris à écrire leur rôle."

Albert JACQUARD
Conférence à la Faculté des Sciences de l'Education Universitaire Laval, 3 février 1984

Nous tenons à remercier les nombreuses personnes qui ont bien voulu nous fournir les informations nécessaires, proposer des lignes de réflexion, amener des critiques et faire part de leur enthousiasme dans la réalisation de leurs expériences pédagogiques.

Nous ne pouvons ici nommer les étudiants, les professeurs, les animateurs socio- culturels, les animateurs sportifs, les Services aux Affaires étudiantes, les Services Pédagogiques et le Service des Affaires Etudiantes de la C.E.C. qui ont été abondamment consultés, mais à tous, nous voulons dire un cordial merci.

Nous tenons particulièrement à souligner qu'au Collège de Lévis-Lauzon, nous avons pu compter sur l'aide discrète et efficace de Guy Forgues, Directeur des Services aux étudiants et de celle de Gérard Cossette, professeur, qui a bénévolement participé à toutes les étapes de cette recherche avec un intérêt stimulant et un sens de l'humour bienfaisant.

TABLE DES MATIERES

MANDAT DE RECHERCHE..... 7

INTRODUCTION..... 8

I. METHODOLOGIE ET PLAN DE TRAVAIL..... 11
TERMINOLOGIE..... 12

II. COMPILATION DES DONNEES..... 14

- Bilan de l'enquête et des interviews dans le réseau des Cégeps..... 15
- Enquête en dehors du réseau des Cégeps..... 17
- Tableau synoptique..... 18
- Demande des associations étudiantes..... 19

III. OBSERVATION REFLEXIVE DES DONNEES..... 23

- Réorientation du mandat..... 24
- Causes de cette réorientation..... 24
- Nouvel objectif du rapport..... 27

  - Présentation brève des trois solutions..... 27
  - Tableau comparatif..... 30

IV. PREMIERE SOLUTION: LE "PROJET ETUDIANT"..... 31

- Implantations actuelles dans le réseau..... 33

- Bref historique des options pédagogiques..... 37

  - Deux approches pédagogiques différentes..... 38
  - Schématisation des deux approches..... 39

- Modèle théorique de l'apprentissage expérientiel..... 43

  - Historique et état de la recherche..... 44
  - Objectifs de l'apprentissage expérientiel..... 44
  - Schématisation du modèle..... 45
  - Description brève des étapes de la méthode..... 47

- Mécanisme d'implantation..... 49

  - Entrées possibles dans un projet étudiant..... 50
  - Cheminement à suivre pour réaliser un projet..... 51
  - Balises indispensables..... 54

- Réactions d'étudiants impliqués dans A.C.T.I.F..... 57

V. DEUXIÈME SOLUTION: ACCRÉDITATION PAR ACCUMULATION D'ATTESTATIONS DE PARTICIPATION..... 61

- Implantations actuelles..... 62
- Entrées possibles..... 62
- Problématique..... 63
  - Valeur pédagogique de ces activités..... 63
  - Problème de l'évaluation..... 63
  - Arguments des étudiants..... 64
  - Solution..... 64
- Mécanisme d'accréditation..... 64
- Balises indispensables..... 65
- Type de cours créditées..... 66
- Observations..... 66

VI. TROISIÈME SOLUTION: RECONNAISSANCE DES ACQUIS..... 67

- Nature de la solution..... 68
- Analyse d'un modèle de reconnaissance des acquis..... 68
- Faut-il standardiser la fiche parascolaire?..... 69
- Principes directeurs..... 69

VII. ANALYSE D'UN PROJET D'ACCRÉDITATION PROPOSÉ PAR LES ÉTUDIANTS DE SAINTE-FOY..... 71

VIII. EXIGENCES MINIMALES POUR IMPLANTER CES PROJETS..... 74

IX. CONCLUSION..... 76

X. BIBLIOGRAPHIE..... 78

XI. ANNEXE: Questionnaire envoyé aux D.S.A.E..... 85

"... Les établissements seront invités en outre à examiner si les responsabilités exercées par des élèves ou des étudiants dans leurs associations ne correspondent pas aux objectifs de l'une ou l'autre activité de formation prévue dans les programmes et si, en conséquence, elles ne pourraient pas être prises en compte, moyennant des conditions éventuelles, comme la supervision d'un professeur et une évaluation."

Elèves, étudiants, étudiantes: présence active et responsable. Orientations et voies d'action.

Gouvernement du Québec, Ministère de l'Education, 1982, p. 27.

MANDAT DE RECHERCHE

Le projet de recherche, portant sur l'accréditation des activités étudiantes et sur la reconnaissance des acquis, a été mis sur pied à la demande de la Commission permanente des Affaires Etudiantes de la Fédération des Cégeps.

Le but de la recherche était:

1. de faire l'inventaire des politiques et des pratiques en vigueur dans les collèges du réseau, en matière d'accréditation des activités étudiantes;

2. de faire l'inventaire des politiques et des pratiques en vigueur dans les collèges du réseau en matière de reconnaissance des acquis via la participation aux activités étudiantes;

3. de faire ressortir les éléments de politiques en matière de reconnaissance des acquis via la participation étudiante ou d'accréditation des activités étudiantes.

Les crédits budgétaires nécessaires à la réalisation de ce projet ont pris la forme d'une libération d'un professeur permanent pour l'équivalent d'une demi-tâche annuelle (Hiver 84).

Le répondant de ce projet de recherche est Pierre Jeanmart, professeur au Cégep de Lévis-Lauzon.

******

Pour alléger le texte de ce rapport et faciliter sa lecture, nous avons opté pour le genre masculin en ce qui concerne la désignation des personnes. Le lecteur nous pardonnera cette facilité un peu sexiste.

INTRODUCTION

Au premier regard, l'objet de cette recherche risque de paraître banal ou même excentrique.

Or, dès les premiers contacts avec les personnes impliquées dans ce dossier, nous avons du constater l'importance, la complexité et l'originalité de ce type de pédagogie. L'accréditation des activités étudiantes est loin d'être une béquille ajoutée aux structures actuelles d'accréditation. Pour pasticher Jean Rostand qui disait: "Toute la biologie est dans la grenouille", nous dirions: "Tout le Cégep est dans l'accréditation des activités étudiantes". On nous accusera de zèle de néophyte! Et pourtant...

On trouvera derrière les problèmes soulevés par l'accréditation des activités étudiantes toutes les tensions pédagogiques, administratives, syndicales et autres qui ont fait et font encore l'histoire des Cégeps.

Peut-être entre-t-on dans une étape de réflexion et de réorientation de la pédagogie dans les Cégeps? Après 15 ans d'implantation, l'expérience pédagogique accumulée révèle des failles, des oublis et peut-être même une certaine sclérose des approches pédagogiques.

En fait, le principe même de l'accréditation des activités étudiantes se présente comme un corps étranger dans les politiques pédagogiques actuelles: il s'agit d'accepter que l'activité étudiante soit vraiment le ressort de l'apprentissage.

De manière figurée, on pourrait dire que, dans la perspective de l'accréditation des activités, l'initiative pédagogique vient d'en bas. Traditionnellement, le "bas" désigne les étudiants! Nous vous laissons deviner qui est désigné par le "haut".

L'accréditation des activités postule qu'on peut arriver au "savoir" par un "savoir-faire", ou plus exactement qu'un "savoir-faire" entraîne un "savoir".

Nous espérons que la lecture de ce rapport qui n'apportera aucune solution magique, permettra une réflexion ouverte sur ce dossier.

I

METHODOLOGIE ET PLAN DE TRAVAIL

T ERMINOLOGIE

Méthodologie et plan de travail

Dans un premier temps: consultation des DSEA du réseau collégial.

Le mandat provenant de la Commission des Affaires Etudiantes, nous avons voulu consulter par lettre tous les DSAE du réseau. Ces personnes semblaient les plus aptes à dresser l'inventaire des activités hors cours, puisque la plupart de ces activités ont lieu dans le cadre de leur service, et de nous communiquer leurs politiques d'accréditation et de reconnaissance des acquis.

1. Confection d'un questionnaire portant sur les pratiques et politiques concernant l'accréditation et la reconnaissance des acquis (documents pertinents, études réalisées, expérimentation, projets, réalisations avortées etc.).

2. Envoi de ce questionnaire à tous les collèges, campus et institutions du réseau (49). (On trouvera ce questionnaire en annexe).

3. Compilation des réponses et première synthèse.

Dans un deuxième temps: recherche et lecture de documents publiés sur ces questions dans les collèges et autres institutions post-secondaires, par les personnes ou groupes concernés (étudiants, professeurs, conseillers pédagogiques, animateurs socio-culturels et sportifs, services, etc).

N.B. On s'étonnera de ce vice méthodologique; la recherche de documentation aurait dû intervenir dans un premier temps. La raison en est simple: le manque de temps dans le délai imparti à cette recherche. En fait, la première et la deuxième étape ont été menées conjointement.

Dans un troisième temps: interview des personnes impliquées.

Personnes ou groupes ayant produit des documents, engagés dans des réalisations ou préparant des implantations.

Dans un quatrième temps: rédaction du rapport final: historique, méthodologie, problématique, définition des termes, principes pédagogiques impliqués, résultats de l'enquête, réponse à des objections, recommandations.

Terminologie

1. Activités étudiantes: toute activité se déroulant en dehors des cours dans les Cégeps. Elles recouvrent:

- les activités des Services Socio-culturels (théâtre, atelier photo, etc.);
- les activités sportives (équipes sportives);
- les activités des associations étudiantes (journal, cafétéria, caisse populaire, etc.);
- la participation aux comités statutaires du Cégep (C.A., C.P., Assemblée départementale, Exécutif de l'association étudiante, etc).

Elles recouvrent aussi les activités étudiantes se déroulant en dehors du Cégep, mais liées organiquement à celui-ci (travail social en Haïti, animation d'un terrain de jeux, etc.).

Les activités prévues dans les cours ou les programmes (stage, laboratoire, projet de fin de session, etc.) ne relèvent pas de cette catégorie.

2. Accréditation: reconnaissance de crédits par l'instance compétente, i.e. le collège. Dans la structure actuelle des Cégeps, le professeur fera la notation (traduction en terme de points des acquisitions de l'étudiant).

3. Reconnaissance des acquis: le collège, par la personne ou l'organisme compétent, remet à l'étudiant qui le demande une attestation de son implication dans la vie collégiale et des activités qu'il y a réalisées. Dans ce cas, il n'y a pas d'accréditation.

Les termes de "équivalence", "substitution", et "dispense" ne seront pas utilisés dans ce rapport. Ils font référence à une scolarité antérieure ou à une formation extrascolaire. Or, le mandat de recherche vise uniquement les activités réalisées par les étudiants pendant leurs années collégiales. Ces termes s'appliquent particulièrement à l'Education Permanente, mais celle-ci est exclue de cette recherche.

II

COMPILATION DES DONNEES

Nous présenterons les données recueillies, dans l'ordre suivant:

- enquête et interviews dans le réseau des Cégeps;
  - compilation;
  - tableau synoptique;
- enquête en dehors du réseau des collèges;
- demandes des associations étudiantes.

Bilan de l'enquête et des interviews dans le réseau des Cégeps

En réponse au questionnaire envoyé à 49 collèges, campus et instituts de la Fédération des Cégeps, 27 établissements ont répondu.

À ce nombre, il faut ajouter 3 Cégeps qui ont été consultés en interview.

Le total des institutions répondantes s'élève donc à 30 soit 59% du total.

25 institutions déclarent ne pas avoir de politique officielle d'accréditation d'activités étudiantes. Par contre, la perspective a été envisagée dans 14 institutions.

8 institutions ont parlé de pratiques locales, mais ce chiffre est peu significatif vu la difficulté de recenser les pratiques locales, en l'absence de politique officielle.

10 institutions ont produit des rapports sur le sujet.

9 institutions accréditent des activités sportives et 3 autres des activités culturelles.

2 Cégeps ont une politique officielle sur les activités étudiantes:

Limoilou:

- Projet A.C.T.I.F. (Accréditation de Certains Types d'Initiatives de Formation);
- Politique Sports-Etudes.

Sherbrooke: "l'Alternative".

Au sujet de la reconnaissance des acquis: 10 institutions ont élaboré des politiques d'attestation: fiche parascolaire, périscolaire etc.

2 Cégeps ont des projets de recherche:

St-Félicien: accréditation de la participation aux équipes de collégial AA.

Victoriaville: Le Cégep est en train d'explorer la possibilité d'implantation d'une politique d'accréditation d'activités étudiantes pour l'automne 84.

Enquête en dehors du réseau des Cégeps

Campus N.D. de FOY:	Politique d'accréditation de certaines activités étudiantes.
Campus Marie Victorin:	Projet d'implantation d'accréditation d'activités pour automne 84.
Université de Laval:	Politique d'accréditation de la participation étudiante.
Université de Montréal:	Recherche et application de "l'apprentissage expérientiel".

Tableau synoptique

Nous avons regroupé dans un tableau synoptique les collèges qui ont participé à notre recherche:

- en répondant à notre enquête (lettre du 20 janvier 1984);
- en acceptant des interviews;
- en faisant part des documents qu'ils ont produits au sujet de l'accréditation et de la reconnaissance des acquis.

On notera que le sigle "?" indique des réponses imprécises ou des ébauches de projets d'implantation.

TABLEAU SYNOPTIQUE

Nos	Collèges ou campus	ont répondu à la lettre du 20.01.84	interviews	existence de politique d'accréditation	l'accréditation a été envisagée	ont produit des rapports	activités sportives accréditées	activités socio-culturelles accréditées	projets étudiant (1ère solution)	existence d'attestations formalisées	recherches en cours
1.	AHUNTSIC	X									
2.	ST-LAMBERT LONGUEIL	X									
3.	ST-LAWRENCE	X									
4.	CHICOUTIMI		X			X					
5.	DAWSON	X					?	?			
6.	DRUMMONDVILLE	X					X				
7.	F.X. GARNEAU	X			X					X	
8.	HAUTERIVE	X								X	
9.	JOHN ABBOT	X				X				X	
10.	JONQUIERE		X							X	
11.	LA POCATIERE	X			X		?	X			
12.	LEVIS-LAUZON	X	X		X					X	
13.	LIMOILOU	X	X	X	X	X	X		X		
14.	MAISONNEUVE	X									
15.	MATANE	X				X				X	
16.	OUTAOUAIS	X					X				
17.	REGION AMIANTE	X								X	
18.	RIMOUSKI	X			X	X				?	
19.	RIVIERE DU LOUP	X									
20.	ST-FELICIEN	X			X						X
21.	STE-FOY	X	X		X	X				X	
22.	ST-JEAN	X			X					X	
23.	ST-JEROME	X			X	X					
24.	ST-LAURENT	X			X						
25.	SHERBROOKE		X	X	X	X			X		
26.	SOREL-TRACY	X					?				
27.	TROIS-RIVIERES	X					X				
28.	VALLEYFIELD	X				X				X	
29.	VICTORIAVILLE	X	X	?	X	X	X		?		X
30.	VIEUX MONTREAL	X			X			X			
	TOTAL:	26	7	3	13	10	8	3	3	11	2

Demandes des associations étudiantes

Nous avons consulté différentes associations étudiantes de niveau collégial et universitaire: A.N.E.Q., F.A.E.C.Q., R.A.E.U. Nous avons reçu des documents de la F.A.E.C.Q. et du R.A.E.U. Ces derniers seront présentés plus loin: cf.: deuxième solution, pp. 61-66.

De ces documents, nous n'avons retenu que les éléments qui concernent l'accréditation des activités étudiantes.

Nous présentons:

A. 3 documents de novembre 1982;

B. 1 document de novembre 1983;

C. 1 document de février 1984.

A

Trois documents ont été préparés pour la Réunion nationale des associations étudiantes collégiales du Québec, au Cégep de Sainte-Foy, les 5,6 et 7 novembre 1982. cf.: document no 17.

1. "La participation aux structures"

Etant donné que les étudiants trouvent que:

- la Commission pédagogique, dans sa forme actuelle, est inefficace;
- les étudiants y sont sous-représentés;
- leurs interventions sont peu écoutées;

ils demandent une commission pédagogique départementale paritaire (professeurs-étudiants). Les étudiants y siégeraient à titre de représentants officiels de leur association et seraient élus par l'Assemblée Générale des Etudiants.

2. "L'accréditation de la participation" Objectifs:

- revaloriser la participation étudiante;
- faire reconnaître le pouvoir réel des associations étudiantes;

- renforcer les associations locales;

- développer un sens accru des responsabilités sociales et politiques chez les étudiants, pour former des citoyens responsables.

Les étudiants demandent:

- l'allégement de la tâche académique: exemption d'un cours complémentaire ou de tout autre cours qui ne constitue pas un pré-requis pour l'étudiant;

- que des pouvoirs d'exemption et d'accréditation soient reconnus à la Commission pédagogique départementale;

- que soit indiquée au dossier académique de l'étudiant, la nature exacte de son implication;

- que l'association étudiante soit la seule instance apte à juger un officier élu.

3. "L'alternative à une voie sans issue"

Objectifs:

- développer l'intérêt des étudiants pour les études;

- augmenter l'impact des études sur le milieu;

- accroître la conscience sociale des étudiants.

Les étudiants demandent:

- d'avoir la possibilité de réaliser des activités d'enseignement culturel gratuit, le soir;

- que ces activités soient parrainées par un département;

- que les "étudiants-professeurs" puissent obtenir l'accréditation d'un cours institutionnel à caractère communautaire.

B

Pour le Congrès pédagogique tenu au Cégep de Lévis-Lauzon les 25, 26 et 27 novembre 1983, la F.A.E.C.Q. a préparé un rapport préliminaire (document de travail) intitulé: "Constat de l'enseignement collégial", cf.: document no 18.

Dans cette étude fouillée, les étudiants ont fait le bilan de la pédagogie et de la participation étudiante actuelle dans les Cégeps.

Les étudiants voudraient:

- que l'éducation soit plus conçue en fonction de l'étudiant qu'en fonction des normes qui tuent la créativité;
- qu'elle respecte davantage les rythmes individuels d'apprentissage;
- qu'elle réponde aux besoins de réalisation (Maslow);
- qu'elle mette à profit les expériences antérieures et les activités parascolaires;
- qu'elle soit personnalisée: qu'elle rejoigne les intérêts des étudiants et qu'elle permette la réalisation de projets personnels;
- qu'elle favorise une correspondance plus étroite entre la théorie et la pratique de la future fonction de travail à l'intérieur des cours et programmes;
- que le lien entre les Services aux Affaires étudiantes et les Services Pédagogiques soit mieux défini; de cette manière les deux services pourront stimuler les initiatives étudiantes.

Pour favoriser la participation étudiante, il faudrait:

- créer des structures plus souples et plus décentralisées;
- partager les pouvoirs: parité aux comités statutaires;

- allouer le temps et les ressources nécessaires à la participation;

- créditer un cours de participation. De la même manière que la participation des administrateurs aux différents comités est prévue dans leur tâche, que les professeurs obtiennent des libérations syndicales, les étudiants désirent obtenir un allégement académique pour défendre leurs intérêts et siéger aux mêmes comités.

C

Le Conseil Pédagogique du collège de Sainte-Foy a publié un document intitulé: "L'accréditation des activités parascolaires", février 1984. cf.: document no 19.

Les étudiants du Collège de Sainte-Foy proposent une politique et un mécanisme d'implantation de l'accréditation des activités étudiantes. Ce document sera analysé au chapitre "Analyse d'un projet d'accréditation", pp.71.

Nous en présenterons ici les caractéristiques principales:

- le projet est limité à certaines activités menant à des apprentissages d'ordre psycho-social et aux activités des officiers élus de l'Association Etudiante;

- l'activité doit être décrite avant le début de son exécution;

- recours à des personnes-ressource sauf dans le cas d'activités à caractère idéologique ou stratégique;

- les projets doivent être approuvés par le "Conseil de Vie Etudiante" (un comité étudiant) et par un "Comité d'accréditation" (Services Pédagogiques-étudiants-P.N.E.)

- il y a un Comité d'appel en cas de désaccord;

- seuls des cours complémentaires peuvent être crédités;

- le maximum de cours dont un étudiant peut obtenir l'accréditation est de trois.

III

OBSERVATION REFLEXIVE DES DONNEES

Réorientation du mandat

Après avoir suivi le plan de travail et avoir pris connaissance des données recueillies, nous avons dû constater:

- que l'inventaire des politiques d'accréditation d'activités et de reconnaissance des acquis se révélait plutôt décevant;

- que le nombre d'éléments susceptibles de mener à l'établissement d'une politique d'accréditation et de reconnaissance des acquis est restreint.

Le mandat pouvait donc difficilement être rempli dans sa formulation initiale. Avec l'assentiment de nos commettants, nous avons réorienté l'objectif de cette recherche.

Causes de cette réorientation

1. Un nombre important de Cégeps n'ont pas répondu à l'enquête. De plus, très peu d'institutions ont des politiques officielles et des réalisations concrètes.

2. Nous avons constaté une grande ambiguïté dans l'utilisation des termes: activité, accréditation, reconnaissance des acquis. Les significations varient d'un Cégep à l'autre, d'un groupe à l'autre.

3. Nous avons eu de la difficulté à trouver des personnes ou des services capables de dresser une image d'ensemble des pratiques pédagogiques d'un Cégep: beaucoup de Cégeps souffrent de gigantisme; certains services sont fort cloisonnés; des oppositions ouvertes ou latentes existent entre les différents intervenants pédagogiques.

4. Dans la structure actuelle des Cégeps, il y a une difficulté inhérente à la nature du sujet de recherche: la plupart des activités étudiantes ont lieu dans le cadre des Services aux Etudiants et l'accréditation est du ressort des Services Pédagogiques. La coordination des deux services est parfois difficile.

5. Les positions idéologiques de certains groupes ou services, les querelles de territoire ou de compétence, la peur de perdre du "pouvoir" (gestion, pédagogie,

syndical, etc.) les implications sur la tâche des professeurs, etc. rendent difficiles la recherche d'informations et la mise au point d'une solution intégrée.

6. La recherche a été influencée par les limites inhérentes au mandat qui nous a été confié:
   - le délai: un semestre;
   - le nombre de chercheurs: un seul. Aucune équipe de travail n'était prévue. Nous avons pu bénéficier de l'aide bénévole de beaucoup de personnes intéressées par cette problématique, mais nous sommes incapables de produire un rapport exhaustif;
   - l'étendue géographique du territoire entraîne des frais non-négligeables de déplacement et de communication;
   - le type de recherche: faute de moyens, nous avons dû privilégier une seule approche. Nous avons choisi une approche essentiellement pédagogique (comment apprendre?). L'expérience nous a appris que certains privilégient une approche de type administratif, d'autres de type syndical, d'autres de type "technologie de l'enseignement" (mesure et évaluation). Il est évident que tous ces points de vue se recoupent. Il n'en demeure pas moins qu'ils apportent des éclairages différents. Nous avons choisi l'approche proprement pédagogique, celle qui devrait animer et orienter les autres approches.

7. L'énorme diversité des activités étudiantes fait aussi problème. Certains Cégeps ont essayé de les regrouper par thèmes, niveaux d'implication, objectifs, etc. Les résultats sont peu concluants: certaines activités peuvent répondre simultanément à plusieurs objectifs; les goûts changent: l"impro" et l "info" prennent le pas sur le macramé.

   Faute de critères adéquats susceptibles de regrouper les différents types d'activités étudiantes, nous avons renoncé à mettre de l'ordre dans ces activités qui échappent aux classifications pédagogiques actuelles.

8. En ce qui concerne plus particulièrement l'accréditation des activités, la recherche fondamentale sur le sujet est encore au stade embryonnaire. D'ailleurs, l'originalité de cette approche pédagogique nous laisse supposer qu'il faudra attendre encore un certain temps avant de pouvoir en profiter des résultats de ces travaux.

Les instruments de mesure et d'évaluation actuels se révèlent souvent incomplets et inefficaces pour rendre compte de toute la richesse de ce type d'apprentissage. Nous disposons à l'heure actuelle de très peu de comparaisons scientifiques entre l'atteinte des objectifs par des étudiants soumis au système des cours réguliers et par des étudiants travaillant par projet. On trouvera un essai intéressant de comparaison scientifique dans la bibliographie. cf.: document no 27.

Si un certain nombre de difficultés nous ont obligé à modifier notre mandat initial, des éléments dynamiques, relevés en cours de route, nous ont incité à redéfinir l'objectif de cette recherche.

9. Ce type d'apprentissage est pratiqué aux Etats-Unis depuis une trentaine d'années. Beaucoup de documents sur ce sujet y ont été publiés. Nous en reparlerons plus loin: pp. 44.

10. L'enquête et les interviews que nous avons réalisés montrent que:

- il existe des expériences bien rodées dans certains Cégeps;
- en dehors du réseau des collèges, il y a d'autres types de réalisations plus récentes;
- l'intérêt des professeurs impliqués dans ces projets ou désireux de l'être est grand;
- la satisfaction des étudiants qui vivent ces projets d'apprentissage est évidente;
- des groupes d'étudiants s'efforcent actuellement de définir des politiques et des mécanismes d'implantation d'accréditation d'activités (Sainte-Foy, Victoriaville, Lévis-Lauzon....);
- les réflexions d'un certains nombre de P.M.E. ne laissent aucun doute sur leur intérêt pour ces formules.

Nouvel objectif du rapport

Nous proposons un Guide Pratique pour les Cégeps ou groupes de travail intéressés à mettre sur pied, à titre expérimental, des formules pédagogiques basées sur les activités étudiantes. Ce guide pratique vise à présenter des modèles de réalisation qui existent actuellement dans les réseaux collégial et universitaire.

Chaque modèle sera présenté dans sa perspective historique, dans son état actuel, ses motivations, les difficultés rencontrées, ses mécanismes d'implantation, ses principes pédagogiques sous-jacents. On donnera les informations nécessaires sur les personnes responsables, et sur la documentation disponible.

L'analyse des solutions existantes nous a conduit à les regrouper en trois catégories. Ces trois solutions se différencient par leurs objectifs pédagogiques, les problèmes auxquels elles répondent, les mécanismes mis au point pour atteindre leurs objectifs.

Pour aider à la compréhension, nous les présenterons l'une après l'autre. Ces distinctions permettront aux collèges intéressés de choisir en meilleure connaissance de cause, la ou les formules qui leur conviennent.

Si les trois solutions essaient de répondre à la question de base, comment reconnaître la valeur pédagogique des activités étudiantes réalisées hors cours, elles se situent cependant à des niveaux très différents.

Présentation brève des trois solutions

Pour aider le lecteur, nous présenterons d'abord brièvement les trois solutions envisagées avant d'exposer chacune d'elles de manière détaillée.

L'ordre de présentation des solutions ne propose aucun jugement de valeur. Il répond seulement à un souci de clarté et de compréhension.

Première solution: le projet étudiant

Il s'agit d'un défi que l'étudiant ou un groupe d'étudiants se pose à lui-même. Cette formule permet d'atteindre les objectifs d'un cours (décrits dans les Cahiers de l'enseignement collégial) d'une autre manière que celle qui est prévue dans les plans de cours du ou des professeurs concernés.

A partir de ses intérêts, goûts, curiosités, implications, etc., l'étudiant désire aller plus loin dans la compréhension, la solution, l'investigation d'un problème d'ordre pratique ou théorique, ou les deux à la fois. Les activités que l'étudiant réalise dans le cadre de son projet font partie intégrante de son apprentissage, au même titre que les approches traditionnelles d'un sujet d'étude. Il lui faudra demander l'aide d'une personne-ressource pour bâtir son projet et d'un professeur répondant. Le projet comprendra: objectifs, échéancier, évaluation etc. Moyennant l'atteinte de ses objectifs, l'étudiant obtiendra l'accréditation d'un ou de plusieurs cours.

Il y a donc accréditation formelle d'activités qui servent de ressort à l'apprentissage.

Cette formule est directement inspirée par le projet "A.C.T.I.F." du collège de Limoilou, par "l'Alternative" du collège de Sherbrooke et par la recherche menée au collège de Victoriaville.

Deuxième solution: Accréditation par accumulation d'attestations de participation.

Dans ce cas, la perspective est très différente de la première solution. Elle s'adresse uniquement à des étudiants impliqués dans des associations étudiantes, ou siégeant à des comités statutaires des Cégeps. L'étudiant estime que son implication dans le milieu mérite une reconnaissance officielle du sérieux et des exigences de sa participation.

Par un mécanisme approprié, le collège reconnaît la valeur pédagogique de l'implication de l'étudiant mais n'intervient pas dans l'évaluation de la qualité de la participation de l'étudiant.

Moyennant un certain nombre d'heures de participation, l'étudiant peut demander l'accréditation d'un cours complémentaire de "participation". L'accréditation est donc obtenue uniquement par l'accumulation d'attestations de participation.

Cette formule est fortement inspirée par l'expérience de l'Université Laval et celle du campus N.D. de FOY.

Troisième solution: reconnaissance des acquis

Cette solution se distingue nettement des deux autres par un absence d'accréditation. L'étudiant demande une reconnaissance officielle des activités qu'il a réalisées hors cours. Il s'agit uniquement d'attestation de sa participation. Cette attestation est ajoutée à son dossier académique.

Dans cette hypothèse, on peut prévoir un mécanisme d'évaluation de la participation étudiante, mais pas en terme d'accréditation.

Cette formule est inspirée des pratiques et des essais de politiques d'un bon nombre de collèges: Sainte-Foy, Drummondville, F.X. Garneau, etc...

TABLEAU COMPARATIF

	travail de l'étudiant	critères d'évaluation	type d'évaluation	résultats obtenus
cours régulier	faire les opérations prévues dans le plan de cours	les critères sont décrits dans le plan de cours	accréditation	crédits
1ère solution: projet étudiant	imaginer des activités et élaborer un cheminement par objectifs	l'élaboration de critères fait partie de la mise sur pied d'un projet	accréditation	crédits
2ème solution: accréditation par accumulation d'attestations de participation	activités de participation	seul le nombre d'heures de participation sert de critère d'évaluation	accréditation	crédits
3ème solution: reconnaissance des acquis	activités	l'étudiant et la personne-ressource conviennent de critères d'évaluation	reconnaissance des acquis	attestations

IV

PREMIERE SOLUTION :

LE "PROJET ETUDIANT"

"Le processus de va-et-vient entre la théorie et la pratique constitue l'organisation systématique du savoir."

OUELLET, André, Processus de recherche, une approche systémique, Presse de l'Université du Québec, 1982, p. 6

IMPLANTATIONS ACTUELLES DANS LE RESEAU DES COLLEGES

Au collège de Limoilou

Notre première solution est largement inspirée par le projet A.C.T.I.F. (Accréditation de Certains Types d'Initiatives de Formation) du collège de Limoilou. On lira avec grand intérêt le "Rapport final 72-73" (document no 9)[1], de même que les rapports d'activités qui donnent les titres de projets, les dates, les objectifs, les opérations, le nombre d'étudiants concernés, les cours postulés et les noms des professeurs répondants et des étudiants participants. cf.: document no 11.

Le projet A.C.T.I.F. existe depuis qu'il a été autorisé à titre expérimental pour les années 72-73 et 73-74. En 74, le Ministère de l'Education a autorisé le collège de Limoilou à intégrer ce type d'apprentissage à l'enseignement régulier. Par la suite, le C.A., sur recommandation de la C.P., a créé le poste de responsable à l'auto-formation.

Le bureau de l'Aide à l'Auto-Formation a fourni depuis ce temps un support logistique à près de 300 étudiants annuellement, soit 5% de la population étudiante de ce Cégep.

Peu d'innovations pédagogiques ont survécu aussi longtemps dans les Cégeps, en atteignant autant d'étudiants.

---

[1] Denis Lebel, initiateur du projet et co-auteur du "Rapport final 72-73", avait prédit avec humour la mise sur tablettes de ce rapport.

Heureusement que les tablettes existent pour conserver des documents qui, avec le temps, s'avèrent précurseurs!

En l'absence de tablettes, nous en serions encore à tâtonner dans l'élaboration de projets sans pouvoir profiter du "savoir-faire" de ce collège.

Au collège de Victoriaville

Dans un autre collège, celui de Victoriaville, un conseiller pédagogique, Pierre Laurence, un professeur, Richard Leroux et des étudiants sont en train de mettre au point un projet qui, dans ses grandes lignes, ressemble beaucoup à celui de Limoilou.

Nous ferons peu d'état de ce projet car il est encore dans son étape de gestation et n'a pas été proposé officiellement aux instances concernées, du moins au moment de la rédaction de ce rapport. Il est intéressant de noter que partis de préoccupations assez semblables à celles de Limoilou, les chercheurs de Victoriaville en arrivent à des solutions voisines.

L'implantation du projet pourrait commencer à l'automne 1984.

Au collège de Sherbrooke

Le même type de solution, mais dans une autre perspective, est réalisé au collège de Sherbrooke. le projet s'appelle actuellement: "l'Alternative." (anciennement: "Multi", puis, la "Boîte-à-Outils"). Ce projet existe depuis une dizaine d'années.

Présentement, l'Alternative rejoint deux groupes-classe c'est-à-dire, 75 étudiants. L'idée de base est d'associer étroitement le projet étudiant à l'obtention d'un D.E.C. en sciences humaines (programme 030.00). Il s'agit d'une réalisation plus large que celle de Limoilou dans le sens qu'elle vise à intégrer tous les cours de ce programme par le moyen des projets. La réalisation de ces projets suppose notamment une approche multidisciplinaire. Seule, l'Education Physique n'est pas intégrée. Par contre, cette réalisation est plus restrictive que celle de Limoilou, car seuls les étudiants du programme 030.00 sont admissibles.

Les professeurs de "l'Alternative" ont mis au point une structure assez complexe qu'on trouvera dans le document intitulé: "L'alternative-collège de Sherbrooke."[2]

Les objectifs poursuivis sont l'autonomie de l'étudiant, le sens collectif et la multidisciplinarité.

---

2 document no 13

Les professeurs insistent beaucoup sur "la loi des trois unités":

- unité de lieu: tous les cours, ateliers, rencontres ont lieu dans les locaux de "l'Alternative";

- unité de personnes: les mêmes professeurs enseignent aux mêmes étudiants pour les deux années du collégial; on veut favoriser les relations interpersonnelles et lutter contre l'anonymat de grandes institutions;

- unité de temps: grande souplesse dans l'aménagement des horaires pour respecter les rythmes personnels d'apprentissage.

Il est intéressant de noter que des étudiants ont demandé un programme intégré mathématiques-sciences, mais ce projet a avorté.

L'Alternative est une solution très exigeante pour les professeurs et les étudiants. Le taux d'échec y est légèrement plus élevé que dans le système régulier. De plus, les animateurs ont de la difficulté à recruter des étudiants qui acceptent les exigences de la formule.

BREF HISTORIQUE ET OPTIONS PEDAGOGIQUES

Après avoir esquissé les réalisations actuelles dans les Cégeps, il serait utile d'expliciter le contexte dans lequel ces solutions ont été élaborées, tant au point de vue historique que pédagogique.

Deux approches différentes

A

Dans le milieu des années 70, un certain nombre de collèges ont étudié la question de l'accréditation des activités étudiantes. Ces recherches furent surtout le fait d'animateurs socio-culturels et sportifs. La préoccupation de ces personnes était de favoriser l'aspect volontaire, libre et créatif des activités étudiantes.

Une réflexion exigeante a été menée sur la valeur des activités étudiantes, leur sens, leur pertinence, leur implication sociale et leur place à l'intérieur d'un Cégep qui est, par définition, un lieu consacré à l'apprentissage scolaire. On a étudié les différents types d'intervention auprès des étudiants: animation, "coaching", encadrement, agence d'information ou de ressources, etc.

La question plus précise de l'accréditation des activités étudiantes, c'est-à-dire leur transcription en terme de points,a été largement discutée et a connu des réponses différentes, souvent négatives, d'un Cégep à l'autre.

Plusieurs rapports ont été produits pendant ces années. On en trouvera les références dans la bibliographie. cf.: documents no 1 à 8.

Force est de constater qu'actuellement, tous ces rapports ont été mis sur les tablettes, pour reprendre une expression utilisée plus haut. Les raisons sont multiples et difficiles à cerner. On peut retenir: difficultés des animateurs à formuler des lignes communes vu la diversité des activités et de leurs objectifs; manque de soutien des instances concernées; opposition de certains groupes .....

B

Or, dans les mêmes années, une autre manière de voir le problème a vu le jour à Limoilou et à Sherbrooke. Au collège de Limoilou, grâce à l'initiative de Denis Lebel, alors cadre responsable de la recherche et de l'expérimentation, entouré

d'une équipe de quatre professeurs déchargés à temps partiel (psycho., socio., sc. rel., éduc. phys.), on a mis au point la formule A.C.T.I.F.

Actuellement Jean-Marie Morand est seul responsable du projet dans le cadre du B.A.A.F. (Bureau de l'Aide à l'Auto-Formation).

La formule de Limoilou comme celle de Sherbrooke repose sur les objectifs suivants:

- opérer un rapprochement entre l'école et la vie;
- valoriser les initiatives de l'étudiant et respecter son rythme de travail (que les exigeances du marché du travail et des universités, les normes administratives, l'uniformité des contenus de cours soient moins prégnantes);
- valoriser l'engagement social comme processus de formation personnelle et favoriser l'implication sociale des étudiants dans leur milieu et leur environnement;
- réaliser dans le Cégep la "conception organique de l'éducation".

Schématisation des deux approches

Pour faire apparaître les différences entre les deux approches, nous vous proposons de les schématiser de la manière suivante:

A

La première approche est basée sur la distinction entre les Services pédagogiques et les Services aux Affaires Etudiantes. La plupart des activités étudiantes actuelles ont lieu hors cours; elles relèvent donc des Services aux Affaires Etudiantes.

Au niveau des Services Pédagogiques, il y a aussi des activités, mais elles sont inscrites à l'intérieur de certains cours ou de certains programmes: stages, laboratoires, projets de fin d'étude, etc. Ces dernières activités sont obligatoires, encadrées, sanctionnées par une évaluation normative; elles sont soumises aux exigences habituelles des cours.

Les activités qui relèvent des Services aux Affaires Etudiantes sont présentées comme libres, créatrices, formatrices, innovatrices, "implicantes", basées sur l'initiative étudiante et surtout gratuites: elles ne mènent à aucune accréditation au sens précis du terme.

Dans cette hypothèse, le problème de l'accréditation se pose dans les termes suivants: comment "sortir" une activité "riche" des S.A.E. pour la faire "entrer" dans le champ de S.P. et y trouver l'effet désiré, l'accréditation.

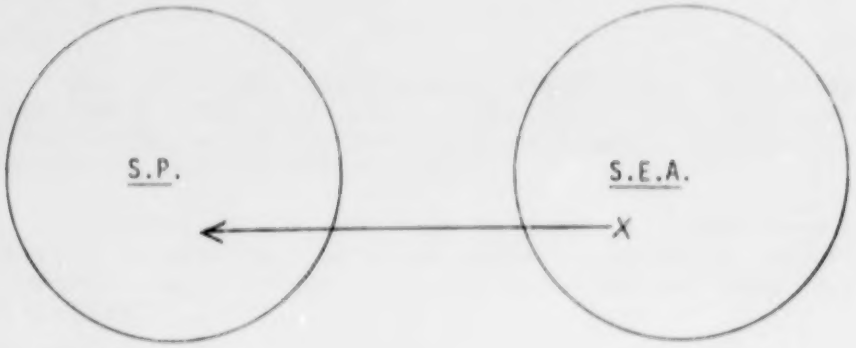

Nous avons vu que cette approche a été largement abondonnée dans le réseau. La seule exception notable est celle de l'accréditation de la participation à des équipes sportives dans certains Cégeps. Il faut aussi noter que certains Cégeps sont radicalement opposés à ce type d'accréditation.

B

L'originalité de l'autre approche (Limoilou et Sherbrooke) est de faire de l'activité le ressort même de l'apprentissage. En réalisant des projets, l'étudiant apprend, s'éduque, apprend à apprendre. Ce type d'apprentissage est essentiellement actif, tant dans son point de départ, que dans toutes les étapes de sa réalisation.

Nous pourrions schématiser comme suit:

Les activités représentent toutes les opérations quotidiennes d'un étudiant: son vécu, tant au niveau affectif que social ou intellectuel, ses goûts, ses besoins, ses désirs, ses implications, etc....

Certaines de ces activités relèvent des Services aux Affaires Etudiantes, où elles peuvent trouver un support financier ou technique. Ces activités ne sont pas accréditées.

Par contre, d'autres activités sont intégrées, par le moyen de projets, au cheminement académique de l'étudiant. Ces activités ont lieu hors cours, ou plus exactement hors classe. Elles relèvent explicitement des Services Pédagogiques et conduisent à l'accréditation.

L'idée du "projet étudiant" déborde largement les activités déjà existantes dans l'apprentissage habituel: le "projet étudiant" peut s'appliquer théoriquement à tous les cours ou programmes. Le "s'éduquant" devient responsable de son apprentissage. Son activité devient le terrain de son apprentissage (learning by doing). Les agents pédagogiques deviennent des facilitateurs.

En bref, il s'agit d'une approche pédagogique différente de celle qu'ont connue les Cégeps jusqu'à présent. Elle évite le danger de dichotomie S.P. - S.A.F. présent dans la première approche: activités obligatoires et activités créatrices. Cette distinction peut paraître caricaturale... et elle l'est jusqu'à un certain point; elle a cependant le mérite de souligner deux tendances pédagogiques bien identifiées dans le réseau.

De ce point de vue, on refuse le clivage apprendre-faire, intellect-affectivité, étude-vie.

La première solution, le "projet étudiant" fonctionne dans cette optique. C'est la solution que nous avons retenue et que nous détaillerons plus loin.

Le "projet étudiant" soulève la question suivante: comment une activité, une expérience peut-elle mener à un apprentissage formel? Pour essayer de répondre à cette question importante, nous vous présenterons dans les pages suivantes un modèle théorique d'apprentissage par l'activité: "l'apprentissage expérientiel".

MODELE THEORIQUE DE L'APPRENTISSAGE EXPERIENTIEL

"To reflect is to look back over what has been done so as to extract the net meanings which are the capital stock for intelligent dealing with future experience."

DEWEY, J. Experience and education, New York, Collier Books, 1963, pp. 19-21.

Historique et état de la recherche

Le modèle théorique de "l'experiential learning" est inspiré des travaux de John DEWEY (1902 - 1964). Son livre "Democracy and Education. An Introduction to the Philosophy of Education" a été publié en 1916. David KOLBE a schématisé les notions de DEWEY; James S. COLEMAN, Chris ANGYRIS et d'autres ont poursuivi la recherche. Ce modèle est actuellement utilisé dans un bon nombre de campus américains. Il existe un grand nombre d'écrits sur le sujet: ERIC en a recensé 3059.

Les Services Pédagogiques de l'Université de Montréal ont traduit en français, adapté et continué ces recherches américaines sous le titre "d'apprentissage expérientiel".

Dans le cadre de ce rapport, nous ne pouvons présenter ce modèle que de manière fort squelettique. On trouvera une élaboration plus poussée dans le document de l'Université de Montréal ainsi qu'un guide bibliographique très utile. cf.: document no 20.

Les documents que nous avons consultés sur l'apprentissage expérientiel sont indiqués dans la bibliographie: documents no 20 à 28.

Objectifs de l'apprentissage expérientiel

Le modèle essaie de décrire l'apprentissage par l'action (learning by doing). Cette méthode se distingue de la pratique de "l'essai et erreur" par l'intégration d'une phase réflexive dans la démarche expérimentale.

Au point de départ, l'étudiant est confronté concrètement à une situation problématique dans laquelle il aura à intervenir. Toutes les expériences ne sont pas riches de significations importantes; il ne suffit pas de vivre des choses pour développer une prise de conscience; il ne suffit pas de sentir pour apprendre; les "feelings" et les "insights" ne mènent pas nécessairement à la conceptualisation.

Par contre, à la différence des apprentissages plus traditionnels, cette méthode essaie d'utiliser toutes les ressources psycho-affectives de l'étudiant comme ressort de l'apprentissage. Comme disait Chesterton: "Pour apprendre le latin à John, ce n'est pas le latin qu'il faut connaître, c'est John."

L'activité réalisée par l'étudiant devient le terrain où la réflexion s'enracinera. C'est sur ce terrain également que seront vérifiées expérimentalement les conceptualisations et les prévisions.

Ce type d'apprentissage développe également le sens critique de l'étudiant: en plus d'utiliser des critères scientifiques d'investigation, il devra, dans la mesure du possible, tenir compte de tous les éléments découverts en lui et autour de lui pendant l'expérimentation.

Schématisation du modèle

Avec la permission de Jean-Marc Cyr, co-auteur, nous reproduisons le schéma de Kolbe et la présentation schématique qu'en a fait le Service Pédagogique de l'Université de Montréal. Cf. document no 20, p. 36.

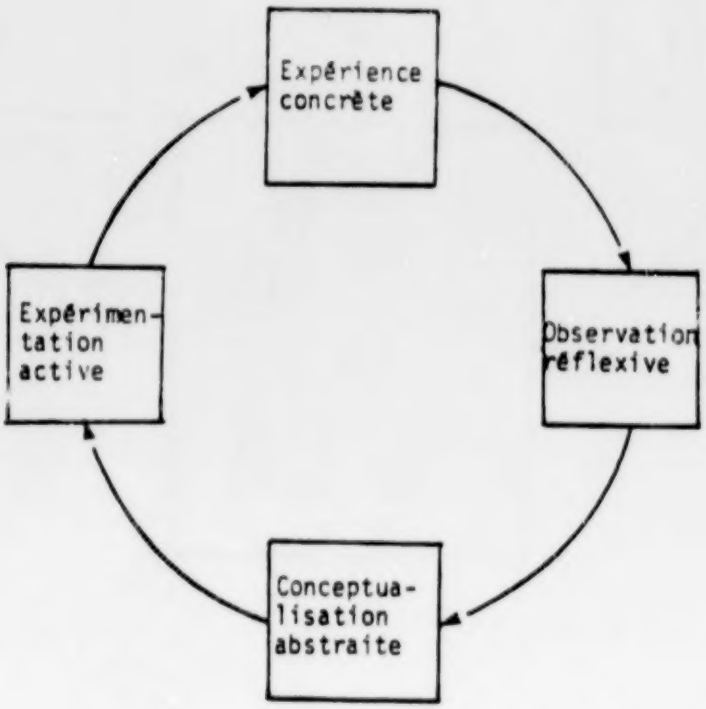

Les principaux éléments du processus d'apprentissage expérientiel

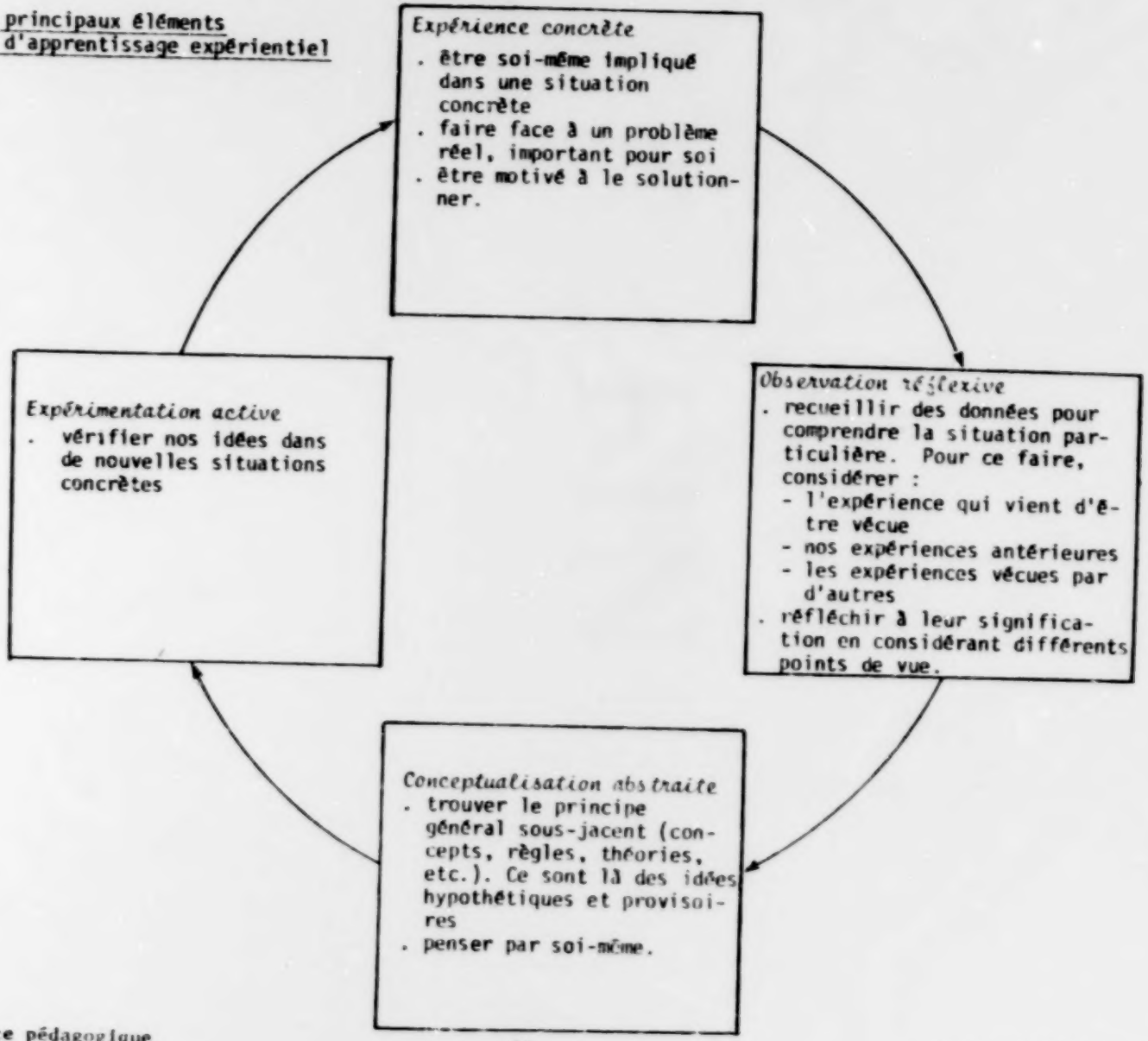
Expérience concrète
. être soi-même impliqué dans une situation concrète
. faire face à un problème réel, important pour soi
. être motivé à le solutionner.
Observation réflexive
. recueillir des données pour comprendre la situation particulière. Pour ce faire, considérer :
- l'expérience qui vient d'être vécue
- nos expériences antérieures
- les expériences vécues par d'autres
. réfléchir à leur signification en considérant différents points de vue.
Conceptualisation abstraite
. trouver le principe général sous-jacent (concepts, règles, théories, etc.). Ce sont là des idées hypothétiques et provisoires
. penser par soi-même.
Expérimentation active
. vérifier nos idées dans de nouvelles situations concrètes

Si l'on observe bien le schéma, on s'apercevra qu'il y a un échange continuel entre la théorie et la pratique. On devrait le représenter sous la forme d'une spirale. À chaque tour complet, la recherche rebondit.

Description brève des étapes de la méthode

Expérience concrète:

L'étudiant est amené à vivre une situation d'expérience authentique (contact réel avec les gens ou les choses). Cette situation doit présenter un problème qui stimule la pensée de l'étudiant.

Observation réflexive:

Elle consiste en un retour interrogatif sur l'expérience vécue: observation, réflexion sur sa signification selon des points de vue différents. Elle comporte également une investigation des écarts subjectifs vécus pendant l'expérience. Ensuite, l'étudiant comparera l'expérience actuelle avec des situations voisines qu'il a vécues antérieurement. Cette prise de conscience de la relation entre le présent et son passé permettra à l'étudiant de découvrir la valeur de son histoire personnelle dans une dynamique d'apprentissage. Il faudra aussi recourir aux expériences vécues par d'autres (auteurs), sans pour autant cesser de penser par soi-même.

Conceptualisation abstraite:

On rejoint ici un moment pédagogique souvent utilisé dans la démarche classique. Il s'agit de conceptualiser et de formuler des généralisations. Celles-ci doivent maintenant intégrer les résultats de l'observation et de la réflexion. On échafaude ensuite des hypothèses, des concepts et des théories.

Expérimentation active:

On soumet les concepts au test de la réalité. C'est l'étape de la vérification expérimentale: essai des solutions; vérification de la théorie. L'expérimentation, de ce fait, est tournée vers des objectifs de connaissance.

Une expérience pédagogique doit toujours respecter:

- le principe de continuité: relation entre les expériences passées, présentes et futures;
- le principe de l'interaction entre les éléments subjectifs et les conditions objectives de l'environnement.

Essentiellement, l'apprentissage expérientiel vise à permettre l'acquisition de l'autonomie dans l'apprentissage: apprendre à apprendre.

MECANISME D'IMPLANTATION

Après avoir développé la problématique de base du projet étudiant et avoir présenté un modèle théorique d'apprentissage expérientiel, nous proposons maintenant des mécanismes concrets d'implantation.

Du point de vue de l'institution, il faut prévoir la création d'un Bureau d'Aide à l'Auto-Formation - B.A.A.F. (l'expression vient du collège de Limoilou). On y trouvera une ou des personnes qui aideront les étudiants à formuler et à structurer leurs projets.

Du point de vue de l'étudiant, toute activité doit être présentée sous forme de projet. On n'exige pas de l'étudiant qu'il présente, de prime abord, un projet structuré. Le Bureau est là pour l'aider. Par contre, il est demandé à l'étudiant de préciser ses goûts, ses besoins et d'arriver progressivement à élaborer un projet comportant une définition des objectifs poursuivis, un calendrier des opérations prévues et un processus d'évaluation.

Entrées possibles dans un projet étudiant

Pour simplifier la présentation, nous utiliserons:

- le terme "un étudiant". Celui-ci s'applique autant à un individu qu'à un groupe de personnes;
- le terme "un cours". Il peut désigner un ou plusieurs cours dont l'accréditation est demandée.

1. Un étudiant est intéressé par un phénomène particulier et désire l'investiguer;
2. Un étudiant impliqué dans une activité veut y monter un projet;
3. Un étudiant impliqué dans une association étudiante présente un projet dans le cadre de celle-ci;
4. Un étudiant siégeant à un comité statutaire du Cégep;
5. Un étudiant participant à une équipe sportive collégiale;

6. Un étudiant inscrit à un cours régulier propose d'atteindre les objectifs de ce cours par une méthode plus expérimentale ou plus personnelle que celle prévue dans le plan de cours;

7. Un étudiant veut prolonger un cours déjà fait;

8. Une concentration peu nombreuse voudrait être regroupée et propose de faire ses cours de concentration sous forme de projets;

Dans une perspective un peu différente:

9. Un étudiant demande un cours non-programmé à cette session (reprise, fin de Cégep, conflit d'horaire, etc.)

A cette liste d'entrées possibles, il faut ajouter un cas particulier (expérimenté à Limoilou): celui d'un étudiant qui demande du support pour un projet, mais qui ne demande pas d'accréditation.

Cheminement à suivre pour réaliser un projet

1. L'étudiant se présente au B.A.A.F. avec une ébauche de projet. Il est important pédagogiquement qu'il soit l'initiateur du projet, car sa motivation en sera d'autant plus forte et sa curiosité plus grande.

2. Avec l'aide du Bureau, l'étudiant formule de manière plus précise, structure son projet; une étape très importante sera la définition des objectifs du projet, ceux-ci constituant l'épine dorsale du projet. Le travail par objectifs ne vise pas à évacuer le contenu du cours, mais propose une autre manière d'y arriver. Il faudra aussi préciser la méthodologie, les opérations, le plan de travail, les ressources, le calendrier et le mode d'évaluation.

3. Le Bureau aidera l'étudiant à trouver le ou les numéros de cours appropriés. Le choix des cours sera déterminé par la concordance des objectifs du projet avec ceux des Cahiers de l'enseignement collégial ou des cours institutionnels. Il est important de noter que dans cette démarche, un étudiant pourrait facilement pratiquer l'interdisciplinarité ou l'intégration de plusieurs disciplines dans un même projet.

4. Avec l'aide du Bureau, l'étudiant devra trouver le ou les professeurs répondants. Le professeur peut accepter le projet tel quel ou proposer des modifications. Si le professeur accepte de parrainer le projet, il s'engage à suivre l'étudiant dans sa démarche et à assurer la notation qui mènera à l'accréditation.

5. Pour les problèmes administratifs d'inscription, de radiation et de prolongation, le Bureau consultera les instances compétentes.

6. L'étudiant trouvera au Bureau l'aide dont il aura besoin en cours de réalisation; frais, restructuration d'un projet, etc....

Nous reproduisons ici, avec la permission de l'auteur, "les phases de la méthode d'auto-formation par projet" et un "tableau-synthèse de la méthode d'auto-formation par projets". Cf.: document no 10, pp. 112 et 113.

TABLEAU-SYNTHÈSE DE LA MÉTHODE D'AUTO-FORMATION PAR PROJETS

PHASES	TECHNIQUES	PERSONNES
1. Identification du projet	a) Document écrit sur les objectifs et les activités prévues	Étudiant
2. Clarification du projet	b) Consultation	Étudiant-conse
	c) Deuxième document	Étudiant-conse
3. Choix de cours	d) Consultation	Étudiant-conse
	e) Jugement d'adéquation des objectifs du projet à ceux du cours	Professeur
4. Réalisation	f) (Selon la nature du projet)	Étudiant
5. Évaluation	g) Consultation	Professeur-étudian
	h) Jugement d'atteinte des objectifs	Professeur
	i) Modification au projet	Étudiant
REMARQUES : Les phases 4 et 5 peuvent se répéter en alternance à plusieurs reprises dans le même projet		
6. Notation	g) Consultation	Professeur-étud an
	h) Jugement d'atteinte des objectifs	Professeur

LES PHASES DE LA MÉTHODE D'AUTO-FORMATION PAR PROJETS

Balises indispensables

Au risque de se répéter, il semble important de préciser les balises indispensables qui permettront d'assurer le sérieux de cette démarche:

1. Toute activité doit être proposée sous forme de projet. Il n'y a pas d'accréditation d'activités passées; un projet porte toujours sur une réalisation à venir. Les expériences antérieures de l'étudiant aideront à mieux formuler les objectifs. Il n'y a donc pas d'accréditation automatique (ex. j'ai fait une exposition de photos, je demande un cours d'arts.)

2. La notation se fait sous la responsabilité du ou des professeurs répondants.

3. Pour présenter un projet, un étudiant doit être inscrit régulièrement. Le bureau veillera à la radiation et à la nouvelle inscription.

4. Il y a un délai dans la présentation d'un projet: il coïncide avec la date ultime des changements de cours. Par contre, un projet peut chevaucher plusieurs sessions. Le bureau veillera à l'inscription de la note "I" (incomplet), pour éviter les problèmes administratifs d'inscription de l'étudiant.

5. A partir du moment où le projet est monté et a trouvé un professeur répondant, il est soumis aux mêmes règles de notation que les cours réguliers. Il y a donc possibilité d'échec.

6. Pour qu'un cours soit crédité, il faut qu'il y ait concordance entre les objectifs du projet et ceux de ce cours, tels que décrits dans les Cahiers de l'enseignement collégial.

7. Le projet étudiant repose sur la liberté de choix tant de l'étudiant que du professeur: l'étudiant choisit son ou ses professeurs; le professeur est libre d'accepter ou de refuser le parrainage du projet.

8. Un étudiant doit d'abord être inscrit à un cours régulier pour pouvoir proposer un projet.

3. Le maximum de cours qui peuvent être crédités par étudiant par session est de quatre. Dans la période d'implantation, on pourrait même réduire ce nombre.

Difficultés à prévoir

1. La question de la charge professorale.

L'implantation du projet étudiant, telle que décrite ci-dessus, n'entraînera aucune diminution du nombre de professeurs d'une institution et ne modifiera pas le calcul de leur tâche.

En effet, tout étudiant qui présente un projet doit d'abord être inscrit à un cours régulier.

Certains professeurs verront leur nombre d'étudiants diminuer de quelques unités, mais ces départs d'étudiants ne seront pas retenus dans le calcul de leur tâche.

Par contre, les professeurs répondants accepteront un léger surcroît de travail: en plus de leur charge régulière, ils parraineront un ou plusieurs projets.

Les expériences vécues à Limoilou et à Shawinigan montrent bien que l'intérêt pédagogique de la formule permet de dépasser assez facilement ces contingences.

Enfin, il faut tenir compte de la libération d'un ou plusieurs professeurs pour s'occuper du Bureau d'Aide à l'Auto-Formation.

2. Les rapports entre Services Pédagogiques et Services aux Affaires Etudiantes.

Certains projets auront besoin d'un support des Services aux Affaires Etudiantes. Il faudra prévoir un mécanisme souple pour assurer la coordination et l'autonomie des deux services; le projet doit être parrainé par un professeur (Services Pédagogiques) et peut être réalisé dans le cadre des Services aux Affaires Etudiantes.

5. Politique d'inscription.

Le ministère sera appelé à élaborer une politique modifiée d'inscription pour répondre aux nouveaux besoins. L'expérience montre que si la politique est clairement établie avant l'implantation du projet, les collèges disposent de toute la latitude nécessaire pour éviter les problèmes.

****

Les collèges intéressés à implanter le "projet étudiant" auraient avantage à commencer par la formule du collège de Limoilou. La solution du collège de Sherbrooke, "l'Alternative", nous paraît plus difficile à implanter vu sa complexité. Elle reste toutefois un modèle original et intéressant.

REACTIONS D'ETUDIANTS IMPLIQUES DANS A.C.T.I.F.

Après avoir décrit l'implantation concrète du projet étudiant, il nous semble utile de présenter les réactions et les observations d'étudiants du collège de Limoilou qui "vivent" actuellement des projets.

Jean-Marie Morand a eu la gentillesse de nous organiser une rencontre avec quelques-uns d'entre eux. Ceux-ci ont accepté de témoigner de leurs expériences. Nous avons pu rencontrer 6 étudiants (Electrotechnique, Sciences Sociales, Sciences Pures, Français et Psychologie). Certains étudiants avaient déjà réalisé plusieurs projets au cours des sessions précédentes.

Appréciation générale:

Nous avons rencontré des étudiants enchantés de leur expérience et de l'aide apportée par le B.A.A.F.. Nous avons été impressionné par le discours très structuré et très critique qu'ils ont utilisé pour décrire leur démarche (définition des objectifs, originalité de leur recherche, résultats cognitifs et impact socio-affectif).

Témoignages des étudiants:

Nous essaierons de rapporter le plus fidèlement possible les observations des étudiants, jusqu'à conserver, si possible, la formulation originale.

Valeur pédagogique

- C'est l'occasion d'atteindre une formation plus générale, d'aller plus loin que les exigences scolaires d'une concentration.

- On est poussé à développer notre sens critique, car on doit régulièrement faire des choix: thèmes, moyens utilisés, ressources pertinentes; limiter raisonnablement un projet pour le rendre "faisable".

- Les projets permettent de découvrir l'utilité de la théorie.

- La réalisation d'un projet nous apporte, outre l'obtention de crédits, un développement socio-affectif qui est aussi important que les apprentissages formels.

- À quelqu'un qui doute de la valeur de cette pédagogie active, on peut retourner l'argument au sujet des cours réguliers.

Les déclencheurs:

- Ce qui est enthousiasmant, c'est de partir de nos idées, de nos goûts, de nos besoins...

- On peut mener à terme quelque chose qui nous tient à coeur.

- On peut joindre l'utile à l'agréable.

- Une dimension importante des projets est l'appel à la créativité. Celle-ci est le ressort du projet.

Le facteur "temps":

- Les échéances sont vécues de manière plus souple et plus autonome que dans le système régulier. On peut progresser son horaire de travail en fonction de son rythme personnel et des circonstances concrètes de la vie. De plus, c'est souvent l'occasion de découvrir son propre rythme de travail. Jusqu'à un certain point, le travail avance plus vite parce qu'on est moins soumis aux impératifs d'un cours régulier.

- On a le temps de penser à notre affaire.

- On est moins stressé.

- Certains étudiants ont besoin d'un rodage: ils entament un projet, puis l'abandonnent. C'est à ce moment qu'ils sont vraiment prêts à entrer dans ce type de pédagogie.

Les ressources:

- On a la possibilité d'élargir le champ des ressources prévues dans un cours régulier. Mais pour cela, il faut un budget. Celui-ci, même s'il est restreint, nous donne plus d'indépendance et, d'autre part, nous oblige à nous débrouiller pour trouver le reste du financement.

- Nous avons de la difficulté à trouver des professeurs répondants: il y a encore des résistances; certains professeurs ne croient pas à l'efficacité de cette pédagogie.
  L.B.: D'après J.-L. Morand, 30% de l'effectif professoral du collège a parrainé des projets.

- Il ne suffit pas que le collège accepte le projet: il faut le soutenir concrètement: aider le bureau, faciliter l'utilisation du matériel pédagogique, particulièrement l'audio-visuel, prévoir des budgets.....

L'implantation:

- Il est très difficile de publiciser l'apprentissage par projet. Les annonces dans les journaux étudiants sont peu efficaces. Il faudrait que les professeurs eux-mêmes fassent de la publicité pour ce type d'apprentissage. On pourrait penser à une exposition des projets réalisés, en fin de session. Les autres étudiants verraient concrètement les possibilités de ces apprentissage.

- Nous constatons malheureusement qu'une grande partie de la population étudiante n'est pas intéressée par les projets étudiants: "C'est trop de travail, trop d'implication; c'est moins fatiguant de suivre une démarche établie d'avance par un plan de cours".

- Nous repoussons l'idée de limiter les projets à certains types d'activités ou à certains cours, pendant le temps d'implantation. C'est à l'opposé de l'esprit ACTIF.

Le B.A.A.F.:

- Les qualités humaines du responsable du B.A.A.F. sont essentielles; il doit être intéressé à l'initiative étudiante, le respecter, l'encourager ("on se sent souvent seul"), la pousser plus loin ("on a besoin d'un catalyseur").

V

DEUXIEME SOLUTION:
ACCREDITATION PAR ACCUMULATION D'ATTESTATIONS DE PARTICIPATION

Nous appellerons cette deuxième solution l'accréditation par accumulation d'attestations de participation. Ce titre un peu barbare a cependant le mérite de décrire exactement ce type de solution.

Cette solution se distingue très nettement du projet étudiant par la nature des problèmes qu'elle essaie de résoudre et par les mécanismes d'implantation qu'elle nécessite. Toutefois, comme dans le cas des projets, elle mène à l'accréditation.

Dans les réseaux collégial et universitaire, cette formule est beaucoup plus récente que celle des projets.

Implantations actuelles

Cette formule existe à l'Université Laval depuis janvier 83, à titre expérimental. Elle existe aussi au Campus U.Q. de Fbr à Québec depuis automne 82.

Au moment de la rédaction de ce rapport, à l'université Laval, un étudiant avait obtenu l'accréditation d'un cours de participation et plusieurs dossiers étaient en attente.

Au campus U.Q. de Fbr, il y a eu 7 accréditations en 82-83 et il faut en prévoir 7 autres pour 83-84.

Entrées possibles

Ce type de solution s'adresse uniquement à des activités étudiantes clairement identifiées:

- les étudiants siégeant à l'exécutif de leur association;
- les étudiants siégeant aux Comités statutaires du collège: C.A., C.P., Assemblée départementale, etc...

Problématique

Ce type de solution essaie de résoudre des problèmes spécifiques.

Valeur pédagogique de ces activités

Les étudiants sérieusement impliqués dans la vie de leur institutions constatent, et personne ne le conteste, qu'ils y déploient une énergie peu commune, qu'ils y consacrent un temps considérable, qu'ils ont une action très importante sur le milieu, qu'ils y font des apprentissages de tous ordres, mais difficilement identifiables en termes d'objectifs de cours réguliers. Les implications politiques, sociales, affectives, cognitives et même professionnelles ou vocationnelles sont nombreuses. Aucun pédagogue ne niera ces évidences, même s'il s'agit souvent de "formation sur le tas". Animer une assemblée de 2,000 étudiants est une expérience que peu d'éducateurs ont fait quand ils avaient [illegible] ans! De plus, si on se donne la peine de vérifier les acquisitions réalisées par ces étudiants, tant du point de vue socio-politique, qu'affectif et intellectuel, on ne doute plus de l'importance de ces apprentissages parfois un peu sauvages.

Problème de l'évaluation

Dans la perspective de l'accréditation, le problème soulevé par ce type d'approche est l'évaluation de la participation étudiante. Comment définir des critères d'évaluation? Ceux-ci risquent d'avoir une saveur idéologique. Selon le statut de l'évaluateur (professeur, administrateur, A.E.,...)et selon les regroupements stratégiques , l'action étudiante est appréciée différemment.

Autrement dit, on reconnait aisément la valeur formatrice des implications étudiantes dans leur milieu, mais on diffère dans l'appréciation de leur pertinence.

Arguments des étudiants

Les étudiants signalent le temps considérable qui est exigé des responsables. Ce monstre dévoreur de temps défavorise l'éclosion de la relève. Beaucoup d'étudiants intéressés hésitent à s'engager activement à cause des exigences concrètes.

Un autre argument des étudiants est le suivant: on trouve normal que la présence des administrateurs aux différents comités fasse partie intégrante de leur tâche, que les professeurs jouissent de décharges de travail pour vaquer à des activités syndicales; on reconnait donc l'importance de leur implication dans le milieu scolaire. Les étudiants épousent le même type d'argument: ils ont une place essentielle dans le monde de l'éducation. Leur présence est demandée aux différents comités statutaires. Leur action est donc indispensable. Encore faut-il leur donner le moyen de participer sans pénalité: abandon de cours, échecs.... Les étudiants réclament donc, au nom de l'importance de leur participation, un allégement académique.

Solution

Pour prendre vraiment au sérieux l'implication étudiante et pour éviter toute influence idéologique dans l'évaluation de cette implication, l'évaluation de l'activité étudiante se fera en terme d'heures de participation. Le seul critère retenu sera donc le nombre d'heures vérifiables de participation.

Si l'on s'objecte à ce qu'il suffise à un étudiant d'aller s'asseoir autour d'une table pour obtenir des crédits, on peut se poser des questions sur le fonctionnement de ce comité. La participation étudiante serait-elle purement décorative?

Mécanisme d'accréditation

- L'étudiant qui désire l'accréditation d'un cours de participation, demande au d.A.A.F. des formules d'attestation de participation.

- Il remplira ces formules et les fera signer par la présidence du comité ou, dans le cas de l'exécutif, par les membres de celui-ci.

- Les attestations de présence indiqueront le nombre d'heures de participation de l'étudiant, confirmées par les procès-verbaux, en tenant compte de la participation aux sous-comités, de la présentation des rapports, etc.

- Le B.A.A.F. recevra les attestations, veillera à ce qu'elles contiennent tous les éléments nécessaires et les conservera.

- Lorsqu'un étudiant aura atteint 90 heures de participation, il pourra demander l'accréditation d'un cours complémentaire ou institutionnel (0-3-3).

- Le B.A.A.F. fera parvenir au registrariat la demande de crédit et son inscription au dossier académique de l'étudiant.

Balises indispensables

Dans un processus d'implantation, les instances concernées devront établir une politique précise tenant compte des éléments suivants. Il est évident que les étudiants auront plein droit d'intervention dans la définition de cette politique.

- Il faudra déterminer les comités statutaires et comités étudiants dans lesquels la participation étudiante peut être accréditée;

- il faudra délimiter aussi les fonctions auxquelles l'accréditation pourra être accordée: président, délégué,..;

- on devra préciser la nature des activités susceptibles d'entraîner l'accréditation: présence effective à un comité, rédaction de rapport, préparation d'une séance...;

- les personnes ou groupes habilités à authentifier les attestations devront être clairement identifiés;

- l'accréditation n'est pas automatique: après avoir accumulé le nombre suffisant d'heures de participation, l'étudiant devra faire une demande pour obtenir les crédits prévus;

- un seul cours, et uniquement un cours complémentaire, pourra être crédité par étudiant.

Type de cours crédités

La solution la plus simple semble être de créer un cours institutionnel de participation.

Ce cours ne sera pas crédité suivant la voie habituelle, c'est-à-dire "cours - évaluation - notation" mais d'après le processus décrit ci-dessus.

La notation de ce cours se fera par la lettre "P" (passage) et n'interviendra pas dans la moyenne cumulative. Par contre, l'étudiant sera assuré d'avoir suivi tous les cours prévus à son programme.

Observations

Etant donné les balises décrites ci-dessus, seul un petit groupe d'étudiants est susceptible d'entrer dans ce système.

Si un Cégep repousse cette solution, il pourra très bien proposer aux étudiants concernés d'entrer dans les projets étudiants pour arriver à l'accréditation; mais dans cette hypothèse, il faudra respecter toutes les exigences d'un projet.

VI

TROISIEME SOLUTION:
RECONNAISSANCE DES ACQUIS

Nature de la solution

La troisième solution est celle de la reconnaissance des acquis. Elle est beaucoup mieux connue dans le réseau collégial.

Il s'agit ici d'un type de solution très différent des deux premiers parce qu'il ne prévoit pas d'accréditation. Par contre, il vise lui aussi à reconnaître l'importance des apprentissages faits hors cours.

Dans cette hypothèse, l'étudiant demande une attestation de sa participation à des activités hors cours et cette attestation est annexée à son dossier scolaire.

On peut prévoir une augmentation de ce genre de demandes à cause de la rareté actuelle de l'emploi et même des exigences posées par l'université lors de l'inscription.

Plusieurs Cégeps qui ont étudié la possibilité d'accréditation des activités étudiantes, ont préféré ce type de solution pour éviter les problèmes soulevés par l'accréditation.

Certains Cégeps ont élaboré une "fiche parascolaire": F.X. Garneau, Rosemont, etc...

Analyse d'un modèle de reconnaissance des acquis

Un modèle intéressant est celui de Sainte-Foy: la "fiche périscolaire" a été adoptée par le C.A. en juin 73. La politique de ce collège prévoyait une évaluation de l'activité de l'étudiant. Pour ce faire, l'activité de l'étudiant devait être présentée à une personne-ressource (reconnue par le Cégep) avant ou dès le début de l'activité.

L'activité parascolaire était évaluée pendant le déroulement de celle-ci et à la fin au moyen d'un système de co-évaluation (personne-ressource et étudiant).

Leurs critères d'évaluation, bien identifiés et expliqués, étaient regroupés en trois catégories:

- aptitudes générales (esprit d'analyse et de synthèse, esprit créateur...)
- relations humaines (sens des responsabilité, conduite...)

- efficacité (connaissance professionnelle, théorique et pratique, organisation du travail....)

Pour chacun de ces critères, une grille d'appréciation à 5 degrés (d'excellent à médiocre) était proposée pour faciliter l'évaluation.

Un "responsable immédiat" se chargeait de la mise en oeuvre de cette politique et de la bonne marche de celle-ci.

Le projet a vécu pendant 4 ans et a été finalement abandonné à cause du surcroît de travail des personnes-ressource.

Outre l'intérêt des critères proposés, nous retenons de cette expérience l'utilité d'un S.A.A.F. pour soulager le travail des personnes-ressource.

Faut-il standardiser la fiche parascolaire?

Les avis recueillis à ce sujet sont contradictoires. Il nous semble prématuré de recommander une formule plutôt qu'une autre, étant donné les nombreuses différences locales, le nombre d'étudiants, la situation géographique... sans oublier la différence des objectifs définis ou implicites des différentes institutions ou services.

Il semble plus opportun que chaque collège, avec l'aide du S.A.A.F., établisse sa politique de reconnaissance des acquis par le biais des activités étudiantes.

Par contre, certains principes de base semblent se dessiner.

Principes directeurs

Si le collège veut arriver à une reconnaissance officielle de la participation aux activités étudiantes:

- il faudrait mettre sur pied un mécanisme d'évaluation pour en assurer le sérieux et l'efficacité. L'étudiant aura toujours la faculté de demander à une personne de Cégep une recommandation ou une attestation de ses activités. Mais si le Cégep

s'engage à reconnaître officiellement les activités équivalences, il doit disposer d'un système efficace d'évaluation,

- le B.A.A.F. pourra mettre sur pied une fiche parascolaire locale en tenant compte des circonstances particulières du Cégep: éloignement des grands centres ou centre ville, matériel et ressources disponibles dans le milieu, etc...

- pour être évaluée, une activité devra être présentée au B.A.A.F. avant sa réalisation. Elle prendra la forme de projet (avec les exigences de ceux-ci). Elle devra indiquer le nom des personnes répondantes qui, après co-évaluation, se chargeront de signer l'attestation;

- le B.A.A.F. se chargera alors de l'officialisation de l'attestation par les autorités compétentes du Cégep.

VII

ANALYSE D'UN PROJET D'ACCREDITATION PROPOSE PAR LES ETUDIANTS DE SAINTE-FOY

Les étudiants du collège de Sainte-Foy ont produit en février 1984 un document intitulé: "L'accréditation des activités parascolaires". Cf.: document no 19.

On trouvera en p.22 une synthèse des éléments majeurs de la solution proposée par les étudiants.

Cette solution est présentement à l'étude au collège de Sainte-Foy; elle n'a donc pas franchi l'étape de l'acceptation officielle.

Nous tenons à présenter ce projet car il s'agit d'un document étudiant qui cerne bien les différents aspects de la question et qui propose un mécanisme d'implantation structuré et opérationnel.

Notre analyse ne veut pas freiner la dynamique de ce projet, mais plutôt signaler des imprécisions qui, à la lumière de notre recherche, risquent de soulever des problèmes d'application.

À notre avis, le projet ne fournit pas aux étudiants le support adéquat qui permettrait une formulation précise des objectifs et des opérations prévues. De plus, le projet ne décrit pas le mode de notation: alphabétique ou numérique.

Dans la perspective de ce rapport, nous constatons que le projet des étudiants de Sainte-Foy juxtapose des éléments qui relèvent des trois solutions proposées. Le chevauchement de ces modèles pourrait provoquer une certaine confusion lors de l'implantation du projet.

Le projet de Sainte-Foy se distingue de la première solution quand:

- il privilégie uniquement un certain type d'activités;
- il ne prévoit pas une description précise des étapes du projet (objectifs, opérations, calendrier, évaluation.);
- il ne fait pas appel à un B.A.A.F. pour aider l'étudiant à structurer son projet;
- il ne recourt pas à des professeurs répondants pour assurer la notation;

- il révèle des ambiguïtés dans la terminologie: on parle indifféremment de "libération de cours", "d'accréditation par l'activité étudiante" et de "dispense de cours".

Une terminologie plus précise permettra d'éviter un certain nombre de problèmes.

Dans l'hypothèse de la deuxième solution, le projet de Sainte-Foy:

- envisage l'accréditation des activités d'un officier élu dans une perspective voisine de celle de l'Accréditation par Accumulation d'Attestations de Participation: le projet essaie d'échapper au contrôle idéologique des activités de l'association étudiante;

- par contre, il soumet le projet et son évaluation à l'approbation du "Comité de Vie Etudiante" et du "Comité d'accréditation". De plus, les critères d'évaluation de ces comités devraient être plus précis: vérifie-t-on l'atteinte des objectifs ou la pertinence de ceux-ci?

Par rapport à la troisième solution, le document de Sainte-Foy:

apporte des perspectives intéressantes: pour l'étudiant, il est important que, parallèlement à l'obtention de crédits, on annexe à son dossier académique une fiche parascolaire qui témoigne de sa participation à une activité clairement décrite et de l'évaluation qui en a été faite.

VIII

EXIGENCES MINIMALES POUR IMPLANTER CES PROJETS

Quelles que soient la ou les formules acceptées par un collège, il semble indispensable de créer un Bureau de l'Aide à l'Auto-Formation. Celui-ci pourrait d'abord être mis sur pied à titre expérimental. Ce temps d'expérimentation lui permettra d'ajuster son tir en tenant compte des circonstances locales: intérêt des étudiants, résistance de certains groupes, volonté de changement chez les groupes concernés...

Ce passage par l'expérimentation donnera l'occasion, dans la meilleure tradition de l'apprentissage expérientiel, d'affiner et de perfectionner ces méthodes pédagogiques.

Le B.A.A.F. sera constitué par un ou des professeurs libérés de leur enseignement en tout ou en partie. Pour aider ces professeurs, il serait bon de créer une équipe de conseillers venant des différentes instances du collège, sans oublier la présence indispensable d'étudiants.

Le collège devra fournir un local facilement accessible aux étudiants, clairement identifié, et assurer un service de secrétariat adéquat.

Un budget devra être prévu pour soutenir la mise sur pied des projets qui requièrent un support financier.

La première activité du Bureau sera de faire de la publicité pour informer la communauté collégiale de l'existence et des objectifs de ces projets. Cette opération se révèle, à l'expérience, très ardue à réaliser. Il faudra faire preuve de beaucoup d'originalité et d'initiative.

Dans chacune des trois solutions qui ont été présentées, le Bureau aura des tâches spécifiques qui ont été décrites plus haut. Nous ne les reprendrons pas ici.

Chose certaine, ce Bureau ne manquera pas de travail!

IX

CONCLUSION

Enseigner, c'est d'abord semer
et non, d'abord récolter.

Nous concluons ce rapport dans cet esprit en espérant que la lecture de ces pages alimentera la réflexion pédagogique dans les collèges et qu'elle aura au moins le mérite de débroussailler le terrain pour pouvoir y semer!

X

BIBLIOGRAPHIE

Cette liste bibliographique répond à deux objectifs:

- présenter les références des documents utilisés dans cette recherche
- fournir des indications bibliographiques et des pistes de lecture à ceux qui veulent en savoir plus sur ces sujets.

Nous avons classé les documents selon les thèmes suivants:

I- Documents publiés dans les cegeps sur l'évaluation et l'accréditation des activités étudiantes (Etudes et Recherches)

II- Documents concernant les réalisations actuelles dans les cegeps

III- Documents provenant des associations étudiantes

IV- Documents concernant l'apprentissage expérientiel

V- Documents émanant du M.E.Q.

I- Documents publiés dans les cegeps sur l'évaluation et l'accréditation des activités étudiantes (Etudes et recherches)

1- BOULIANE, André, MARCOTTE, Pierre, MONGRAIN, Claude, PINEAU, Lionel, Rapport sur l'accréditation de certaines activités parascolaires. Collège de Rimouski, mai 1972, 53 pages.

2- BASTIEN, N., BOURGOIN, F., MARTINEAU, Y., ST-AMAND, C., ST-ONGE, A., Accréditation d'activités parascolaires. Document de travail, Cegep de Matane, 24 oct. 1972, 20 pages.

3- RENALD PEDNEAULT, Céline, BOUCHARD, Yvon, Rapport du Service Socio-culturel, Collège de Chicoutimi, 30 mai 1974, 64 pages.

4- RIVERIN-SIMARD, Danielle, Intégration des objectifs de développement vocationnel et personnel aux objectifs d'enseignement, guide de discussion - niveau collégial, Collège de Ste-Foy, Service aux étudiants, été 1974, 59 pages.

5- Le rôle et le statut des activités parascolaires dans le processus d'apprentissage, Service aux Etudiants, Collège de St-Jérôme, déc. 1976, 20 pages.

6- CASTONGUAY, Claude, Document de réflexion sur l'accréditation ou non des activités parascolaires, Collège de Sherbrooke, mai 1979.

7- "La fonction éducative de l'animation socio-culturelle". Rapport d'Etude de la Commission des animateurs socio-culturels. Fédération des cegeps, mai 1979, 90 pages.

8- MARCOTTE, Pierre, PINEAU, Lionel, Une proposition d'accréditation d'activités parascolaires, Prospectives Vol.8, no 4, sept.1972, pp. 291-301.

II- Documents concernant les réalisations actuelles dans les cegeps

A. Le projet A.C.T.I.F. du collège de Limoilou

9- LEBEL, Denis, MORAND, Jean-Marie, Accréditation de Certains Types d'Initiatives de Formation Rapport final, Cegep de Limoilou, octobre 1973, 86 pages.

Ce document est le meilleur outil pour prendre connaissance du projet A.C.T.I.F. : ses antécédents, son fonctionnement, son évaluation pédagogique et administrative, un résumé de 85 projets.

10- MORAND, Jean-Marie, Accréditation d'activités d'apprentissage hors cours, Prospectives, Vol.12, no 2, avril 1976, pp. 110 à 114.

Présentation condensée du projet A.C.T.I.F. par le responsable du Bureau de l'Aide à l'Auto-Formation.

11- RICHARD, Denise, MORAND, Jean-Marie, Rapport des activités supervisées par le Bureau de l'Aide à l'Auto-Formation, Collège de Limoilou.

Depuis 1974, Le Bureau de l'Aide à l'Auto-Formation publie un rapport des activités de formation qu'il a supervisées. On trouvera dans ces documents une mine de renseignements sur les projets. On y trouvera pour chaque projet: le titre du projet, la date du début, un résumé des objectifs, un résumé des opérations, le nombre d'étudiants participants, les cours postulés, le nom des professeurs répondants et le nom des participants.

Dans le cadre de cette recherche nous avons épluché les rapports des sessions suivantes: A. 81 (42 projets), A. 82 (44 projets) H. 82 (89 projets).

B. Le projet Sports-Etudes du collège de Limoilou:

12- Politiques Sports-Etudes 80-81, Service de l'Activité Physique, Collège de Limoilou.

Comment accréditer la participation aux équipes sportives collégiales.

C. L'"Alternative" du collège de Sherbrooke

13- BERGERON, M., BISSON, D., GOULET, P.A., PELLETIER, R., THIBAULT, C., THIBAULT, J.C., Document de base - Les orientations et l'organisation pédagogiques de l'Alternative, Collège de Sherbrooke, juin 1981, 16 pages.

Présentation fouillée de l'"Alternative" : antécédents, principes de base, objectifs, composantes structurales et exigences de la formule.

14- FROT, Roger, L'Alternative, une autre façon de faire son cegep, en Sciences Humaines au Collège de Sherbrooke, Cegepropos, no 82, avril 1983, p. 5

Brève présentation de l'"Alternative".

D. Accréditation au Campus Notre-Dame-de-Foy

15- Politique relative à la reconnaissance de certaines activités étudiantes créditables, Campus Notre-Dame-de-Foy, 6 pages.

Enoncé de la politique du Campus Notre-Dame-de-Foy concernant l'accréditation des activités étudiantes. Cette politique n'est actuellement appliquée que dans le cas de la participation des officiers élus, à l'Association Générale des Etudiants.

Dans l'état actuel de sa réalisation, cette politique se réfère à la deuxième solution envisagée dans ce rapport.

III- Documents provenant des associations étudiantes

16- Le temps des remises en question - R.A.E.U., Camp d'orientation, Saint-Liguori, 6,7,8 août 1982.

17- L'Alternative à une voie sans issue, Mettre le potentiel étudiant au service de la communauté.

La Participation aux Structures: légitime et nécessaire.

L'Accréditation de la participation: pour revaloriser le rôle de l'étudiant (e).

Réunion nationale des associations étudiantes collégiales du Québec, Cegep de Sainte-Foy, 5,6,7 novembre 1982.

18- Rapport préliminaire, R.A.P.E.C. , constat de l'enseignement collégial (document de travail), Présenté au Congrès Pédagogique au Cegep de Lévis-Lauzon, 25,26,27 novembre 1983, Fédération des Associations Etudiantes Collégiales du Québec.

19- L'accréditation des activités parascolaires. Pour revaloriser le rôle de l'étudiant (e), Conseil Pédagogique, Sainte-Foy, février 84, 13 pages.

IV- Documents concernant l"apprentissage expérientiel"

20- BERNARD, H., CYR, J.M., FONTAINE, F. L'apprentissage expérientiel. (version provisoire), Université de Montréal, Service Pédagogique, 1981, 66 pages.

On trouvera dans ce document la meilleure approche en français de la méthodologie expérientielle. : explication des concepts et processus, exemples de réalisations.

Le rapport présente une bibliographie pour introduire le lecteur aux recherches américaines.

21- CHICKERING, Arthur, W., Experience and Learning, An Introduction to Experiential Learning, New Rochelle, N.Y., Change magazine press, 1977, 89 pages.

Présentation de l'"Experiential Learning" comportant des exemples d'implantation (le lecteur est invité lui-même à évaluer les projets d'après le modèle de Kolb.)

Il présente également les difficultés et les objections les plus fréquentes à ce type d'apprentissage et y répond.

L'"Experiential Learning" a suscité la publication d'un nombre énorme de publications qu'on pourra retrouver facilement grâce à ERIC (Educational Resources Information Center of the National Institute of Education): Descripteur : Experiential Learning.

Nous avons consulté :

22- KEETON, Morris T., TATE, Pamela J., Editors, Learning by experience - What,Why,How, New Directions for Experiential Learning, Jossey -Bass Inc., Publishers, 1978, 112 pages.

23- KEETON, Morris T. and Associates, Experiential Learning. Rationale, Characteristics, and Assessment, Jossey - Bass Inc., Publishers, 1976, 265 pages.

24- CHICKERING, Arthur W., HALLIBURTON, David, BERGQUIST, W.H., LINDQUIST, Jack, Developping the college curriculum. A handbook for faculty and administrators. Council for the Advancement of Small Colleges, Washington 1977, pp. 217-231.

25- KEETON, Morris T., Guest Editor - Defining and Assuring Quality in Experiential Learning. New directions for Experiential Learning, Jossey - Bass Inc., Publishers, no 9, 1980, 198 pages.

26- BROOKS, Stevens E., ALTHOF, James E., Guest Editors, Enriching the Liberal Arts Through Experiential Learning, New directions for experiential learning, Jossey - Bass Inc., Publishers, no 6, 1979, 109 pages.

27- CONRAD, D. and HEDIN, D., National Assessment of Experiential Education : Summary and Implications, Journal of Experiential Education, Fall 1981, Vol.4, no 2, pp. 6-20.

Cette étude présente une évaluation de programmes d'apprentissage expérientiel aux Etats-Unis. Elle essaie de trouver des modes d'évaluation adaptés à ce type de pédagogie. On a analysé 27 programmes dans différents types d'école (plus de 1,000 étudiants ont été rejoints). Une étude préliminaire avait atteint 4,000 étudiants dans 33 programmes. L'investigation a porté sur le développement social, psychologique et intellectuel de l'étudiant par la méthode de l'apprentissage expérientiel. Les conclusions du rapport indiquent nettement que les étudiants inscrits dans des programmes d'apprentissage expérientiel ont réalisé plus d'acquisitions que les groupes témoins formés d'étudiants inscrits dans les programmes réguliers. L'étude indique aussi les éléments personnels, sociaux, académiques qui permettent à l'apprentissage expérientiel de porter ses fruits.

L'étude ne se présente pas comme la formule magique qui règlera tous les problèmes de l'éducation, mais comme une contribution intéressante à l'évolution de la pédagogie.

28- Symbiose entre la théorie et la pratique, Service pédagogique, Université de Montréal.

Bulletin d'apprentissage expérientiel. 1er numéro : avril 1983. Objectif: tenir les lecteurs au courant de ce qui se dit (théorie) et de ce qui se fait (pratique) dans le domaine de l'apprentissage expérientiel.
Correspondance: Service Pédagogique, Université de Montréal, Case postale 6128, Succursale "A", Montréal, Qué. H3C 3J7
Coût d'Abonnement : (1,00$) dollar/an.

V- Documents émanant du M.E.Q.

29- Elèves, étudiants, étudiantes: présence active et responsable. Orientations et voies d'action, Gouvernement du Québec, Ministère de l'Education, 1982, 31 pages.

30- Mémoire du Comité ministériel de coordination de la reconnaissance des acquis, Rapport d'étape du Comité, Gouvernement du Québec, Ministère de l'Education, 12 janvier 1984.

XI

ANNEXE

QUESTIONNAIRE ENVOYE AUX D.S.A.E.

Cegep de Levis-Lauzon
205 Mgr Bourget [illegible] G6V 6Z9 (418) 833 5110

Lauzon, le 20 janvier 1984.

Cher collègue,

Tu trouveras sous pli une communication de monsieur Pierre Jeanmart, qui a été chargé de mener le projet de recherches concernant l'accréditation des activités étudiantes.

Je te demanderais de faire diligence afin de répondre, le plus rapidement possible, au questionnaire et de me retourner la documentation qu'il te demande, dans les meilleurs délais. J'apprécierais, personnellement, recevoir les réponses avant le 3 février 1984.

Je te remercie de ta collaboration et profite de l'occasion pour te souhaiter une bonne et heureuse année 1984.

Guy Forgues, directeur
Services aux étudiants

GF/sl

Cegep de Levis-Lauzon
205 Mgr Bourget Lauzon (Levis) Qc G6V 6Z9 (418) 833 5110

Projet de recherches portant sur l'accréditation des activités étudiantes

Pour réaliser le projet de recherches portant sur l'accréditation des activités étudiantes et la reconnaissance des acquis, par participation aux activités étudiantes, nous avons pensé que dans un premier temps, il faudrait faire l'inventaire des politiques et pratiques des différents Cegeps; de même que des intentions, réticences, ou échecs en ce domaine.

Dans un deuxième temps, nous chercherons à tirer de ces informations des lignes communes et directrices pouvant servir de base à une politique officielle en ce domaine.

Pour être clair, nous désirerions recevoir de chaque collège les documents officiels concernant la politique d'accréditation des activités scolaires et de reconnaissance des acquis par activité étudiante.

Par contre, en ce qui concerne les pratiques locales, nous aimerions recevoir vos avis. Pour vous y aider, nous avons préparé un questionnaire sur le sujet.

Le questionnaire porte sur toute activité étudiante pouvant être accréditée ou reconnue comme acquis; cette activité doit se dérouler en dehors des cours réguliers.

Si des informations supplémentaires vous étaient nécessaires, n'hésitez pas à communiquer au numéro (418) 833-5110 poste 196.

QUESTIONNAIRE

1.- Pour être cautionnée, l'activité doit-elle être d'abord proposée sous forme de projet?

.....

.....

Peut-on accréditer une activité déjà réalisée ou en cours de réalisation?

.....

.....

2.- A qui le projet doit-il être proposé?

Au responsable de l'accréditation .....

Le (la) professeur (e) ..... concerné (e) ? .....

3.- Quelles sont les conditions de validité d'un projet?

- concordance des objectifs du projet avec ceux du cours demandé (contenu, apprentissage...)

.....

- préparation d'un plan de travail avec échéances

.....

- acceptation du projet

.....

4.- Comment évaluer un tel projet?

- auto-évaluation continue? périodique?

.....

- évaluation mixte (étudiant et professeur)

.....

.....

- évaluation par le professeur

.....

.....

- autres

.....

.....

.....

5.- Combien de cours un projet peut-il accueillir, par session, par programme?

4, 6, 8, 10, 12, 14, 16 .....

.....

Quel type de cours peut être accueilli par le bureau d'accueil étudiants?

- cours obligatoires .....
- cours de concentration .....
- cours de spécialisation .....
- cours complémentaires .....

6.- Quelle est la durée d'un projet? Une session ou plus?

.....

.....

7.- Quelle est la date ultime pour présenter un projet?

Avant le début de la session? Mi-session?

.....

.....

8.- Peut-on suivre un cours qui n'est pas inscrit à la programmation publiée pendant la session concernée?

.....

.....

9.- Les projets sont-ils soumis aux mêmes conditions que les cours, au point des prérequis, des absences, etc.?

.....

.....

10.- Peut-il prévoir un budget spécial pour le financement des activités?

.....

.....

.....

11.- Y a-t-il des gênes d'environnement relatifs à ce projet?

.....

.....

.....

12.- Est-il pertinent d'apporter du matériel explicatif ou recommandations des acquis?

.....

.....

.....

13.- A votre avis, quelles sont les autres questions à ajouter à ce questionnaire pour permettre une recherche exhaustive?

.....

.....

.....

84.11.22